

**République Tunisienne**  
**Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement**  
**Agence Nationale de Gestion des déchets**



**Concession portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la gestion, l'entretien-maintenance et le gros renouvellement des infrastructures de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés et d'enfouissement technique, en plus de l'exploitation et l'entretien des centres de transferts y afférents pour le Gouvernorat de Gabès**

**REFERENCE PROJET : 503109**

**Dossier de pré-qualification n° 19/2018**

Le gouvernement Tunisien a obtenu un prêt de la KfW en vue de financer le coût du projet "Décharge Contrôlée III " et se propose d'utiliser une partie de ce fonds pour effectuer le paiement autorisé au titre de « **Concession portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la gestion, l'entretien-maintenance et le gros renouvellement des infrastructures de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés et d'enfouissement technique, en plus de l'exploitation et l'entretien des centres de transferts y afférents pour le Gouvernorat de Gabès**».

L'ANGed en qualité de promoteur du projet sollicite des candidatures en vue de la sélection des opérateurs privés intéressés par ce projet.

Le projet de mise en concession consiste à assurer le service de conception et de construction d'une unité de traitement mécano-biologique des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation de l'unité et des centres de transfert y afférents.

L'opérateur privé sera chargé principalement de :

**L'apport financier**

L'opérateur privé est appelé à assurer le financement partiel des coûts nécessaires à l'acquisition des installations et moyens en matériels,

## La conception et la construction de l'unité

L'opérateur privé est appelé à concevoir et à construire, dans un délai maximum de 2 ans, l'unité de traitement mécano-biologique des déchets ménagers et assimilés conformément aux règles de l'art. Il lui reviendra aussi l'obtention de toutes les autorisations préalables nécessaires à la construction et à l'exploitation conformément aux lois.

## L'exploitation

L'opérateur privé est appelé à assurer le service de transfert des déchets et à exploiter l'unité sur une période de 10 ans. L'entretien et la rénovation des équipements et des installations sont à sa charge pour la même période.

Le présent appel d'offres de pré-qualification vise à sélectionner des opérateurs privés qui seront invités à soumissionner dans une seconde phase suivant des procédures d'appel d'offres restreint.

La participation à la procédure de pré-qualification est ouverte à toute personne qui estime remplir les critères de préqualification indiqués dans le règlement de pré-qualification.

Les exigences de pré-qualifications consistent à fournir des informations sur :

- Les documents administratifs et fiscaux ;
- La capacité financière ;
- Les expériences en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La procédure d'évaluation de la phase de pré-qualification se fera en conformité avec les «Règles pour l'attribution des marchés de fournitures, de Travaux et de Service associé dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires» dans leur version la plus récente (veuillez consulter le site internet de la KfW: [www.kfw-entwicklungsbank.de](http://www.kfw-entwicklungsbank.de) ).

Les candidats intéressés peuvent retirer directement le dossier d'appel d'offres de pré-qualification auprès du Bureau d'Ordre Central de l'ANGed, sis au, 19 rue Al Quods – Le Belvédère- 1002 Tunis - Tunisie.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous plis recommandés ou par rapid-poste ou remise directement au bureau d'ordre de l'ANGed sis au 19 rue Al Quods – Le Belvédère- 1002 Tunis - Tunisie au plus tard le 11 février 2019, à 11 :00h (heure locale) (le cachet du bureau d'ordre central de l'ANGed faisant foi).

L'ouverture des plis se tiendra le même jour à 12 :00 h au siège social de l'ANGed.

Une réunion d'information sera organisée le 15 janvier 2019.

L'enveloppe extérieure ne doit porter aucune indication sauf l'objet de l'appel d'offres de pré qualification avec la mention « **ne pas ouvrir appel d'offres international n°19/2018 ; « Dossier de pré-qualification pour la Concession portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la gestion, l'entretien-maintenance et le gros renouvellement des infrastructures de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés et d'enfouissement technique, en plus de l'exploitation et l'entretien des centres de transferts y afférents pour le Gouvernorat de Gabès»** ».